

# Consolider son projet et être capable de déposer un dossier DJA en autonomie

## Public cible

Porteur.se.s de projets

## Objectifs

Consolider son projet et être capable de déposer un dossier DJA en autonomie.

## Enjeux

Le réseau INPACT dans lequel s'inscrit Agriculture Paysanne a participé aux ateliers de travail avec la région Bretagne sur la mise en place de la « nouvelle » Dotation Jeune Agriculteur. Afin d'aller au bout de la démarche et estimant que le dossier de demande de DJA doit être rédigé par et pour le-la porteur-euse de projet, une formation de 2 jours a été conçue pour les accompagner dans cette autonomie. En groupe et avec l'appui de l'accompagnatrice, la formation permet à la fois un dépôt de dossier en autonomie et un regard des pairs sur le projet pour le consolider.

L'autonomie des personnes et l'approche collective (soutien, critique, progression...) sont des facteurs de durabilité et de résilience des paysan·nes. Aussi, nous souhaitons proposer un accompagnement qui reflète au mieux ses dimensions et permet aux personnes de les expérimenter. Nous proposons donc un accompagnement basé sur des principes d'autonomisation, de construction collective, et une prise de recul et de points de vigilance par les pairs. Accompagnement : ce que cela comprend ? - Vérification des critères d'éligibilité a priori - Deux journées d'accompagnement collectif : cf contenu de la formation - 4h de suivi individuel : les accompagnatrices seront à disposition des personnes pour les questions sur les démarches, l'ordre, les outils à mobiliser, le niveau de détails à apporter, la relecture de parties précises ou le lien avec le Conseil Régional. - La rédaction de la partie « Analyse globale du projet et points de vigilance » avec le-la porteur-euse de projet et deux paysan·nes concernés. - Suivi du dossier par les représentant·es Agriculture Paysanne au Comité installation Accompagnement : ce que cela ne comprend pas ? - La rédaction du dossier - Sa relecture entière ou sa validation - Le dépôt du dossier sur la plateforme de la région (qui est à réaliser par la personne elle-même). - La rédaction du prévisionnel économique ou de l'étude de marché, qui sont des pièces nécessaires à la demande de DJA, mais ne sont pas traitées dans la formation. Le prévisionnel économique et l'étude de marché sont à faire par ailleurs, seul·e ou avec un organisme au choix.

## Pré-requis

Aucun

## Contenu

Journée 1 - M'approprier la DJA : dossier, instruction et autositionnement dans les démarches.

- Connaître l'histoire DJA, son contexte, ses critères d'éligibilité, son schéma d'instruction (dates de dépôt, décideur)
- Appréhender la constitution des pièces du dossier de DJA et analyser une trame EGI (proposition d'une trame avec les attendus du cahier des charges augmentés de l'approche Agriculture Paysanne)
- Planifier son rétroplanning et organiser les étapes du dossier en fonction de son parcours à l'installation.

Échange et remontées de questionnements individuels.

Journée 2 - Construire son dossier et affiner son dépôt.

- Mettre en pratique la rédaction du dossier : partage d'outils, apports de précisions et réajustement en fonction des situations personnelles.
- Développer son rétro-planning

Partage éventuel des dossiers, avis croisés sur les thématiques qui intéressent ou sont plus difficiles à rédiger (par exemple : atelier sur les aléas et les solutions de résilience).

Ces deux journées peuvent être réalisés dans des sessions différentes en fonction du rétroplanning déterminé en journée 1.

## Modalité d'enseignement

présentiel

## Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques avec support. Exercices pratiques individuels et en groupe.

## Infos complémentaires

AGRICULTURE  
PAYSANNE

ADEAR DES CÔTES D'ARMOR



**Durée de la formation** 2 jour(s)

**Date limite d'inscription** 07/05/2024

## Tarifs

Non adhérent 1000€

Vivéa possible en cotisant solidaire

## Plus de renseignements

Pauline Hardy

p.hardy@agriculturepaysanne22.fr

ADEAR Côtes d'Armor

Agriculture paysanne 22

8 rue des Champs de Pies

22000 Saint-Brieuc

07.81.27.69.81

**Taux de satisfaction :** aucun indicateur disponible à ce jour (nouvelle formation)%

Repas du midi tiré du sac.



**Modalités d'accès :** Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de contacter notre référent afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

## Moyens matériels

Diaporama et supports écrits.

## Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation écrite et orale de la formation. Questionnaire d'évaluation des acquis en entrée et sortie de la formation.

## Nom et numéro de déclaration d'activité de l'OF

Association Agriculture Paysanne

N° organisme de formation : 53220533422

N° SIRET : 409 856 879 00021

## Dates, lieux et intervenants

### 22 mai 2024

09:30 - 17:30 (7hrs)

8 rue des champs de pies

22000 Saint-Brieuc

Aurélie Brimbeuf et/ou Pauline Hardy

Animatrices Installation Transmission Agriculture

### 11 juin 2024

09:30 - 17:30 (7hrs)

8 rue des champs de pies

22000 Saint-Brieuc

Aurélie Brimbeuf et/ou Pauline Hardy

Animatrices Installation Transmission Agriculture

## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Vos attentes concernant la formation \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Besoins spécifiques (santé, handicaps, autre) qui nécessiteraient une attention particulière, une adaptation ou un aménagement du programme ou des journées de formation (réfèrent disponible au : 02 96 78 95 41/agriculturepaysanne22@gmail.com) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin à agriculturepaysanne22@gmail.com et votre chèque (si nécessaire) à Agriculture paysanne, 8 rue champs des pies, 22000 St Brieuc.